



Séance du 12 juin 2014

Nombres de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an deux mil quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger GARNIER, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juin 2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 6 juin 2014.

Présents : MM GARNIER Roger, CHEVRIER Eric, GOUGEON Léandre, MORIN Alain, LEBLANC Stéphanie, GUÉDÉ Philippe, MAINGARD Dominique, MOTTIN Emmanuelle, BABIN Laurent, MILLE Julie, SONNET Anne formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire : M. Alain MORIN

Adoption du PV de la séance du 13 mai 2014 : Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mai 2014 est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

**D2014-06-01
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le premier adjoint informe de l'état d'avancement des travaux à la salle socio-culturelle. Ils sont pratiquement terminés. Philippe TANCHOT réalise actuellement les peintures et l'ent. RIOULT interviendra ensuite pour la pose du sol.

Il informe que suite à une réunion de la commission bâtiments communaux un chauffe-eau de 15 litres a été commandé auprès de l'ent. DOUILLET de Le Horps. Le coût de l'acquisition et de l'installation s'élève à la somme de 647 € H.T

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AVALISE la décision de la commission bâtiments communaux concernant l'acquisition d'un chauffe-eau pour un montant de 647 € H.T

SOLLICITE une subvention complémentaire pour investissement dans le cadre de l'isolation thermique.

PROPOSE de faire une demande de devis auprès de l'entreprise T.F.S.C de Lassay pour la réalisation d'un garde-corps afin de sécuriser l'accès à la salle.

CHARGE Monsieur le maire des démarches afférentes

**D2014-06-02
AMMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le maire informe que suite à la dernière séance du conseil municipal, une réunion à laquelle étaient conviés les enseignants et les parents d'élèves s'est tenue le 20 mai 2014. Il a été décidé de ne pas modifier les créneaux horaires des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) initialement validés en 2013 soit les lundi, mardi et jeudi de 15 h 45 à 16 h 45 pour les CE et CM et les mêmes jours de 13 h 30 à 14 h 30 pour les maternels et CP (3 fois une heure hebdomadaire)

La classe se terminera ainsi pour tous le vendredi à 15 h 45.

La commission scolaire s'est ensuite réunie afin de prendre connaissance des réponses des parents d'élèves au questionnaire qui leur a été suggéré, d'élaborer un programme des TAP et de faire le point sur les moyens humains et financier dont dispose la commune.

Le Maire rappelle au besoin l'obligation qu'il a de mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Il précise que cette réforme qui est imposée par la loi laisse le choix aux collectivités d'organiser comme elles le souhaitent l'encadrement et les activités dispensées pendant les TAP. Des participations financières peuvent être aussi sollicitées auprès des familles qui ont le choix ou non de laisser leurs enfants pendant les TAP.

Il présente deux propositions reçues de personnes à la recherche d'un emploi dans le cadre d'activités périscolaires.

Il est proposé que Christelle BUSSON qui est employée par la commune pour le service restauration et entretien de locaux communaux à temps non complet et qui est intéressée car ayant des compétences pour les activités manuelles et autre assure les activités des TAP pour l'année scolaire 2014-2015.

Les élus souhaitent par ailleurs, qu'il soit fait appel, dans la mesure du possible, à un intervenant pour une activité spécifique une fois par trimestre.

Un règlement intérieur précisera les modalités mises en place pour les TAP qu'elles soient encadrées par un intervenant extérieur ou par un agent communal.

Une concertation entre Mme BUSSON Christelle et Mme BARBÉ Angélique qui assure la garderie scolaire et qui réalise également des activités manuelles avec les enfants de la garderie, permettra de ne pas proposer les mêmes thèmes aux enfants pendant les TAP et en garderie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VALIDE les décisions ci-dessus développées.

DECIDE que les TAP seront gratuits ainsi que la garderie du vendredi de 15 h 45 à 16 h 45 pour l'année scolaire 2014/2015.

Les horaires de garderie périscolaire ne sont pas modifiés soit 7 h 30 le matin et 18 h 30 le soir.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches afférentes

D2014-06-03

PROJET DANSE CONTEMPORAINE – ECOLE LUCIE AUBRAC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du directeur de l'école Lucie Aubrac pour la prise en charge par la municipalité d'une intervention chorégraphique. Madame GAURIAT-BLOT, enseignante souhaite en effet reconduire à la rentrée prochaine un projet danse contemporaine avec les élèves de sa classe (élèves du primaire).

Le coût réel pour 10 heures d'intervention est de 675 € et est financé à hauteur de 40 % par l'ADDM 53 (Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse en Mayenne) et 30 % par le SIVU du haut Maine et Pail.

Le Conseil Municipal après avoir entendu des parents d'élèves concernés l'an passé un retour très positif et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la prise en charge par la commune de la somme de 182 € correspondant au solde (30% du coût) pour le financement d'un projet danse contemporaine à l'école Lucie Aubrac.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches afférentes.

Lors de la séance du 13 mai 2014, il a été décidé de reprendre contact avec les services de la société Précom de Mayenne afin de mettre en place une publicité permettant de promouvoir « Les Jardins Du Lac ».

La commission communication-animation a rencontré M. Raphael Hiboux de la société Précom afin d'établir une maquette et définir ensemble les paramètres permettant un impact auprès des lecteurs.

Le coût pour 6 dates de parution pendant 3 semaines en couleur s'élève à la somme de 752.40 € H.T

Le conseil municipal après délibération,

AVALISE le choix de la commission

CHARGE Monsieur le Maire des démarches afférentes.

D2014-06-05**LOCATION LOGEMENT LOCATIF : 341 RUE DES ARTISANS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la locataire du logement locatif communal situé au 341 rue des Artisans vient de quitter ce logement.

Quelques petits travaux d'entretien devront être réalisés avant une nouvelle location.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de remettre le logement en location pour un loyer mensuel de 320 €

CHARGE Monsieur le Maire des démarches afférentes et notamment de la publicité

L'AUTORISE à signer le bail et les documents nécessaires.

TRAVAUX EGLISE DE MONTREUIL

La commission bâtiments et aménagement communaux s'est rendue à l'église de Montreuil le 31 mai 2014 pour prendre connaissance de l'état de l'édifice.

Des problèmes d'humidité ont été constatés autour des vitraux ainsi que derrière les fonts baptismaux.

Diverses solutions sont envisageables.

Faire piquer le pourtour des fenêtres et faire sceller les vitraux par Philippe TANCHOT, agent technique. L'intervention d'une entreprise serait plus onéreuse et ce type de travaux ne permet pas de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Général.

Le soubassement en enduit situé en bas de l'église pourrait être enlevé afin de laisser les pierres apparentes.

Par ailleurs un devis pour le bardage en bois du fonds de l'église est demandé auprès de l'ent. de charpente – couverture CHEVRIER.

DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Les services de la DDT/SRTD (Direction Départementale des Territoires / Sécurité Routière-Transport Défense) de la Mayenne indiquent qu'il convient, suite au renouvellement des conseils municipaux de désigner un référent communal sécurité routière.

Monsieur Philippe GUÉDÉ accepte d'être le référent communal.

DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA VILLE DE MAYENNE

Lors de la précédente séance, une famille avait sollicité qu'une convention soit signée avec la ville de Mayenne pour l'accueil de loisirs pour les vacances.

Monsieur le Maire indique les tarifs appliqués par la ville de Mayenne. Il précise en avoir informé la famille demandeuse qui considérant le coût sollicité doit revoir son organisation pour inscrire les enfants au centre de loisir de Le Horps.

PROGRAMME CONSTRUCTION – MAYENNE-HABITAT

Monsieur le Maire informe que les membres du précédent conseil municipal lors de la séance du 14 janvier 2014 avaient décidés de solliciter les services de Mayenne Habitat afin de construire un logement locatif sur une parcelle des Jardins Du Lac.

Une rencontre est programmée le lundi 23 juin à 14 heures 30 afin de définir les modalités de cession d'un terrain.

Il est proposé de céder le lot n° 13 ou éventuellement le n°14.

PLANNING D'ARROSAGE DES FLEURS POUR L'ÉTÉ

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'assurer l'arrosage des fleurs pendant les congés d'été de Philippe TANCHOT.

Les semaines sont ainsi réparties :

	Bourg de Montreuil	Bourg de Poulay
Semaine 31	Léandre GOUGEON	Anne SONNET
Semaine 32	Stéphanie LEBLANC	Julie GAMELIN
Semaine 33	Laurent BABIN	Emmanuelle MOTTIN
Semaine 34	Alain MORIN	Dominique MAINGARD

Monsieur Philippe GUÉDÉ et Mme Emmanuelle MOTTIN feront l'entretien nécessaire à la station d'épuration de Poulay

COLLECTE DES DECHETS – POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Monsieur le maire indique que l'animateur prévention déchets de la CCHL après étude de la collecte sélective sur la commune de Montreuil-Poulay a proposé de créer un PAV (point d'apport volontaire) supplémentaire afin d'optimiser la collecte.

La commission déchets de la CCHL a préconisé d'installer ce nouveau PAV à proximité de la salle des fêtes afin de permettre aux utilisateurs de trier plus facilement les emballages lors des manifestations se déroulant sur ce site.

Il a été décidé que les 2 colonnes (monoflux et verre) seraient installées sur le côté du parking de la salle des fêtes (derrière la haie).

Le conseil municipal prend note de cette information.

LES AMIS DU P'TIT MONTREPOU

Un conseiller municipal prend la parole afin d'exprimer son indignation sur les publications du journal rédigé par monsieur Daniel DARTOIS et qui est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune et dans les communes environnantes. Des propos non fondés, voir calomnieux pour les membres du conseil municipal y sont régulièrement publiés.

L'ensemble du conseil municipal constate que certains articles du journal relèvent de la provocation, sont trop orientés et manquent par conséquent d'objectivité. Les critiques y sont nombreuses mais ne sont jamais constructives. Le rédacteur va même jusqu'à se féliciter de réalisations qui ne lui sont pas imputables.

Il est rappelé que la collectivité octroie tous les ans une subvention à l'association « Les amis du P'tit Montrepou » pour aider au financement de ce journal.

Les élus sollicitent que monsieur le Maire se renseigne sur le droit de publier des articles de cette nature dans un journal.

DIVERS

- ☞ L'ent. DESNOS doit intervenir à la mairie pour les travaux de la salle des archives semaine prochaine.
- ☞ Accord pour la reconduction de l'opération transport à la piscine de Lassay en juillet et août 2014 par les services du SIVM de Lassay
- ☞ Réunion de la commission scolaire le mardi 17 juin 2014 à 20 heures – Inviter Christelle BUSSON
- ☞ Prochaine séance du conseil municipal : vendredi 11 juillet 2014 à 18 Heures

EMARGEMENTS

GARNIER Roger	CHEVRIER Eric	GOUGEON Léandre
MORIN Alain	LEBLANC Stéphanie	GUÉDÉ Philippe
MAINGARD Dominique	MOTTIN Emmanuelle	BABIN Laurent
MILLE Julie	SONNET Anne	